

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN OUEST**

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 12 janvier 2026

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 12 janvier 2026 à 19h00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : Mme Diane Imbeault-, maire
 Mme Rita de Launière
 Mme Édith Lalancette
 Mme Kathleen Rivard

1. Nomination d'une secrétaire greffière

Mme Diane Imbeault, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette demande la nomination d'une secrétaire greffière.

Résolution 5699-01-12

Mme Kathleen Rivard propose Mme Johanne Mercier à titre de secrétaire greffière pour cette assemblée.

Accepté à l'unanimité.

2. Ouverture de la séance

Mme Diane Imbeault, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, souhaite la bienvenue à tous et demande que la séance soit ouverte.

ORDRE DU JOUR – LUNDI LE 12 JANVIER 2026 À 19 H 00

1. Nomination d'une secrétaire greffière.
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 novembre 2025
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 1 décembre 2025
6. Journée de formation Ministère des Affaires Municipales et M. le préfet.
7. Absence de Viviane Larouche pour congé maladie jusqu'au 30 janvier 2026.
8. Comptes à payer
9. Facture du serrurier Nelson Dumais pour sécuriser l'édifice municipal selon la section 2.3 des responsabilités des élus.
10. Entente de l'avocate pour le concessionnaire 9339-2363 Québec Inc. (Daniel Leblanc).
11. Sentier de motoneige circuit local et ouverture du chalet du 49 ème Parallèle.
12. Droit du fond du barrage-Loi 15
13. Droit des villégiateurs et terrains construisibles.
14. Suivi plan Nord (Gazebo et desserte alimentaire).
15. Lettre adressée au maire
16. Budget 2026 et plan triennal (Date).

17. Temps supplémentaires pour corrections à la préparation des états financiers.
18. Adoption du règlement à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.
19. Adoption du règlement concernant la tarification de sécurité incendie.
20. Adoption du règlement S.Q. 25-05 concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et les camions-usines.
21. Embauche du personnel (D.G). et conciergerie.
22. Rappel formation des élus.
23. Association du Lac Mathieu branche no 1, autorisation travaux 2026.
24. Varia
25. Date prochaine assemblée
26. Levée de l'assemblée

3. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 5700-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte l'ordre du jour tel que lu et rédigé.

4. Adoption de l'ordre du jour du procès-verbal du 17 novembre 2025

ATTENDU QU'Il y a des modifications à faire au procès-verbal du 17 novembre 2025, le conseil municipal remet ce point à la prochaine réunion.

5. Adoption de l'ordre du jour du procès-verbal du 1 décembre 2025

ATTENDU QU'Il y a des modifications à faire au procès-verbal du 1 décembre 2025, le conseil municipal remet ce point à la prochaine réunion.

6. Journée de formation Ministère des Affaires Municipales

–ATTENDU QU'UNE formation doit avoir lieu avec le Ministère des Affaires municipales,

Mme le maire Diane Imbeault fait un rappel de la présence obligatoire des membres du conseil à cette formation avec M. Alexandre Gagnon. M. Le préfet Jean Morency sera également présent à cette formation.

7. Absence de Viviane Larouche pour congé maladie jusqu'au 30 janvier 2026.

ATTENDU QUE Mme Viviane Larouche sera absente jusqu'au 30 janvier 2026. Le comité de ressources humaines se rencontrera pour les actions à poser pour l'embauche d'un (une) directeur (trice) général et d'une adjointe administrative.

8. Comptes à payer

Résolution 5701-01-12

ATTENDU QUE les comptes à payer sont de \$84 985.29 et que Mme Rita de Launière et Mme Édith Lalancette s'opposent au paiement de Nelson Dumais Serrurier de \$2418.79,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de novembre 2025 au montant de 82 566.50 \$ soit acceptée telles que rédigées.

9. Facture du serrurier Nelson Dumais pour sécuriser l'édifice municipal selon la section 2.3 des responsabilités des élus.

ATTENDU QUE deux conseillères s'opposent au paiement de la facture du Serrurier Nelson Dumais, Mme le Maire Diane Imbeault leurs mentionnent que selon l'article 2.3 des responsabilités des élus qui dit ceci:

En cas de situation d'urgence menaçant la vie des citoyennes et des citoyens, leur santé ou l'intégrité des équipements municipaux, vous pouvez autoriser les dépenses et attribuer les contrats jugés nécessaires pour remédier à cette situation (LCR, art. 573.2;CMQ, art 937).

Mmes Édith Lalancette et Mme Rita de Launière conteste encore le paiement de cette facture sous prétexte que cela ne nécessitait pas le changement des clés de la municipalité puisque ceci ne menaçait pas la vie des citoyens ou l'intégrité des bâtiments municipaux. Nous allons nous informer auprès de M. Alexandre Garon lors de la journée prévue pour la formation le 19 janvier 2026 et nous rediscuterons de ce point à la prochaine assemblée.

10. Entente de l'avocate pour le concessionnaire 9339-2363 Québec Inc.(Daniel Leblanc)

Résolution 5702-01-12

ATTENDU QUE M. Daniel Leblanc ne veut pas respecter son contrat d'opération qu'il avait signé pour 5 ans et ne veut pas payer le \$1 000.00 qu'il devait payer pour l'année dernière et qu'il réclame en plus à la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, la somme de \$ 5 000.00.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'avocate lui signifie par courrier recommandé que nous acceptons de résilier son contrat sans frais et que celui-ci nous remette les clés. De notre côté nous ne ferons pas changer les serrures.

11. Sentier de motoneige circuit local et ouverture du chalet du 49^{ème} Parallèle.

Résolution 5703-01-12

ATTENDU QUE le contrat liant la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette avec la Ville de Dolbeau-Mistassini est arrivé à échéance et que nous n'avons personne pour faire le déneigement de la portion du sentier du ruisseau Loup-Cervier jusqu'au Chalet du 49^{ème} Parallèle,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Le contrat ne soit pas reconduit.

Ouverture du chalet du 49^{ème} Parallèle

Résolution 5704-01-12

ATTENDU QUE nous sommes sans concessionnaire pour opérer le Chalet du 49^{ème} Parallèle

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita de Launière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'un appel d'offre soit publié.

Résolution 5705-01-12

ATTENDU QU'il faut publier l'appel d'offre,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater Mme Rita de Launière afin que celle-ci demande à l'agente Local Mme Louise de Launière de publier cet appel d'offre dans le Nouvel Hebdo.

12. Droit fond du barrage-Loi 15

ATTENDU QU il y a eu formation du comité du fond du barrage et que la municipalité est sans directeur général, le comité du fond du barrage ne peut pas se réunir. Cependant Mme le maire Diane Imbeault lit l'article de loi 15 qui mentionne que

:

chapitre I-15

LOI SUR L'INTERDICTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES



1. Nonobstant toute disposition contraire ou incompatible dans une loi générale ou spéciale, aucune municipalité ne peut, ni directement, ni indirectement, venir en aide à un établissement industriel ou commercial, autrement que de la façon prévue à la Loi sur les immeubles industriels municipaux ([chapitre I-0.1](#)), et notamment, sans restreindre en rien la généralité des termes précédents, elle ne peut venir en aide en aucune des manières suivantes, savoir:

- 1° en prenant et souscrivant des actions d'une société par actions formée pour cet objet;
- 2° en donnant ou prêtant de l'argent ou autre valeur ou en donnant la jouissance ou la propriété d'un immeuble;
- 3° en garantissant, par endossement ou autrement, une somme d'argent empruntée;
- 4° en accordant une exemption de taxes à un établissement industriel ou commercial.

Mme Lyna Bouchard dit que son entreprise n'est pas commerciale mais qu'elle est agro-alimentaire et conteste le terme commercial, nous clarifierons le terme commercial avec le Ministère des Affaires Municipales.

13. Droit des villégiateurs et terrains construisibles.

ATTENDU QUE l'association du Lac aux Rats a demandé à la municipalité des clarifications concernant l'entretien du chemin des villégiateurs du Lac Aux Rats. La municipalité s'est informé des droits et obligations auprès de l'inspecteur municipal et auprès de La MRC Maria-Chapdelaine et les règlements sont très clairs, une municipalité a le droit de décider quels chemins ils entretiennent ou non. Nous allons demander une copie du règlement afin de la fournir à l'Association du Lac Aux Rats.

Une rencontre sera cédulé par la suite entre la mairesse et l'Association de Lac Aux Rats pour voir leurs besoins.

Résolution 5706-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita de Launière
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la copie du règlement leur soit envoyée lorsqu'elle sera disponible.

Terrains construisibles.

Pour les terrains construisibles, l'inspecteur municipal M. Éric Ménard n'a pas terminé ses recherches.

14. Suivi Plan Nord (Gazebo et desserte alimentaire).

Mme le maire Mme Diane Imbeault demande un suivi serré des coûts du Plan Nord.

Mme Rita de Launière présente un rapport des coûts présentés à la reddition de compte faite par M. Michel Laurendeau. Le projet n'est pas finalisé mais Mme Rita de Launière dit que le projet ne devrait pas avoir de dépassement de coûts.

15. Lettre adressée au maire.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont envoyé une lettre de reproches au maire Mme Diane Imbeault. Mme le maire fera le nécessaire pour corriger la situation.

16. Budget 2026 et plan triennal (Date).

ATTENDU QUE nous devons se réunir de nouveau pour le budget 2026 et le plan triennal et céder la date de l'envoi de l'avis public pour la présentation du budget 2026,

Résolution 5707-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathlenn Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette se réunisse de nouveau pour le budget le 13 janvier 2026 à 18 :30 hres, que l'envoi de l'avis public soit fait par la suite et que la présentation du budget aura lieu lundi le 26 janvier 2026 à 18 :00 hres.

17. Temps supplémentaire pour corrections et la préparation des états financiers.

ATTENDU QUE beaucoup de corrections et conciliations bancaires doivent être faites pour la préparation des états financiers en février 2026,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathlenn Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte le temps supplémentaire fait par Mme Johanne Mercier.

18. Adoption du règlement à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Résolution 5708-01-12

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 202-23 modifiant le règlement S.Q.-17-03 concernant les nuisances.

Mme Édith Lalancette conseillère :

- donne avis de motion qu'il sera déposé et adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 202-23 modifiant le règlement S.Q.-17-03 concernant les nuisances
- dépose le projet de règlement numéro 202-23 modifiant le règlement S.Q. -17-023 concernant les nuisances

19. Adoption du règlement concernant la tarification de sécurité incendie.

Résolution 5709-01-12

Avis de motion et dépôt du projet de règlement concernant la tarification de sécurité incendie.

Mme Rita de Launière conseillère :

- donne avis de motion qu'il sera déposé et adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement concernant la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents.
- dépose le projet de règlement concernant la tarification du service de sécurité incendie pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents.

20. Adoption du règlement S.Q.25-05 concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et les camions usines.

Résolution 5710-01-12

Avis de motion et dépôt du projet de règlement S.Q.25-05 concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et les camions usines.

Mme Rita de Launière conseillère :

- donne avis de motion qu'il sera déposé et adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement S.Q.25-05 concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et les camions usines.
-
- dépose le projet de règlement concernant les colporteurs, les commerçants itinérants et les camions usines..

Résolution 5710-01-12

21. Embauche du personnel (D.G) et conciergerie.

ATTENDU QUE le poste de DG est à combler, les membres du comité des ressources humaines se réuniront.

Pour le poste de conciergerie,

Résolution 5711-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathlenn Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette demande de l'aide au père de l'employé municipal pour l'encadrer dans les travaux demandés par la municipalité

22. Rappel formation des élus.

Ce point a déjà été discuté au point no 6 de ce procès-verbal.

23. Association du Lac Mathieu branche no 1, autorisation travaux 2026.

ATTENDU QUE l'Association de Lac Mathieu désire faire des travaux de rechargement, de creusage de fossés et de pose de pancarte de vitesse. L'Association du Lac Mathieu avise la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette qu'une demande a été envoyée à la MRC Maria-Chapdelaine si une demande de permis est nécessaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

QUE le conseil municipal accepte ces travaux.

24. Varia

a) MADA

Résolution 5712-01-12

Démarche MADA – Désignation d'une personne élue responsable des questions Familles et Aînés et création d'un comité de pilotage

Extrait du procès-verbal d'une séance du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette tenue à la salle des délibérations du conseil municipal de l'édifice municipal, située au 22 rue Principale, Notre-Dame-de-Lorette,
Lundi le 12 janvier 2026 à 19 heures

À laquelle étaient présent(e)s formant quorum sous la présidence de Mme Diane Imbeault : Mme Édith Lalancette, Mme Ritta de Launière, Mme Kathleen Rivard.

Était absent(e)s: Mme Carolann Rivard.

Étaient également présent(e)s : Mme Johanne Mercier, secrétaire, greffière.

Numéro de la résolution : 5712-01-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a confirmé sa participation le 2 juillet 2024 à une demande collective d'aide financière pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine ;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette désire réaliser la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette avait déjà nommé une personne responsable des questions Familles et Aînés lors de la précédente politique Famille, Aînés et Saines Habitudes de vie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles et personnes aînées ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Rita de Launière, appuyé par Madame Kathleen Rivard et résolu à l'unanimité¹ des conseillères et des conseillers de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette :

QUE le conseil municipal

- Nomme Madame Édith Lalancette à titre de personne élue responsable des questions Familles et Aînés ;
Laquelle personne aura le mandat :
 - De collaborer à la mise à jour de la politique et du plan d'action ;
 - De représenter les intérêts des familles et des personnes aînées auprès du conseil municipal lors des séances régulières ;
 - D'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal.
- Collabore à la création d'un comité de pilotage représentatif du milieu sous la présidence de la personne responsable des questions Familles et Aînés et dont au moins deux sièges sont réservés à des personnes aînées. Il est suggéré d'avoir une représentation de la famille, de la jeunesse et des nouveaux arrivants.

Lequel comité sera composé des membres suivants :

- Édith Lalancette (élue RQFA)
- Louise De Launière (agente locale, municipalité)
- Kathleen Rivard (Famille)
- Jean-Eudes Simard (Aîné)
- Sonia Schmitt(Aîné)

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action au conseil municipal ;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

En l'absence de DG présentement, ce poste n'est pas comblé.

b) Carte Visa

Résolution 5713-01-12

ATTENDU QUE Mme Louise de Launière a besoin de la carte de crédit pour l'achat d'équipement d'exercices et de caméras de surveillance pour le projet de vitalité 2025 et que cela nécessite l'augmentation de la limite de la carte de crédit,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette fasse augmenter la limite de la carte de crédit à \$ 10 000.00.

c) Rang St-Joseph

Résolution 5714-01-12

ATTENDU QUE le Rang St-Joseph est beaucoup sablé cet hiver et Mme Lyna Bouchard demande de mettre à l'agenda de faire enlever ce sable par Résolu avant le passage véhicules de tous genres vers la fin d'avril 2026 ou au début de mai 2026,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette envoi un e-mail à Résolu pour faire enlever le sable avant cette période. Mme Rita de Launière, nous enverra le contact afin de demander à cette personne que ce soit fait.

25. Date prochaine assemblée

La date de la prochaine assemblée est prévue le 2 février 2026 à 19 :00 hres.

19. Levée de la séance

Résolution 5715-01-12

IL EST PROPOSÉ PAR Kathleen Rivard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt heure dix (22hres05).

Diane Imbeault
Maire

Johanne Mercier
Secrétaire d'assemblée